



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 118754

## Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude des dermatologues quant aux délais de consultation induits par le parcours de soins. En effet, la nécessité faite aux patients de consulter préalablement un médecin généraliste conduit selon eux à des retards dans le diagnostic et le traitement des mélanomes. Or cette pathologie touche chaque année 7 000 personnes, provoquant 1 400 décès. Par ailleurs, les dermatologues estiment disposer d'une expérience irremplaçable qui leur permet de traiter de façon précoce les cancers de la peau, en établissant un diagnostic fiable et précis. Ils craignent que la multiplication des actes conduise à des lenteurs dans le dépistage, qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, particulièrement dans les régions faiblement médicalisées. Il leur avait donc été proposé de pouvoir bénéficier d'un accès direct dans le cadre du dépistage précoce des cancers de la peau. Or il semblerait aujourd'hui que cette décision, qui avait massivement été adoptée par la profession, soit remise en question par le ministère de la santé. Aussi, il lui demande quelle suite le Gouvernement entend donner à ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118754

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1724